

**MARCHES PUBLICS
TRAVAUX**

REGLEMENT DE CONSULTATION

**REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES
ET RAVALEMENT DES FAÇADES
DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA COMMUNE
HISTORIQUE DE TORTISAMBERT**

La consultation est effectuée sous forme d'une procédure adaptée en application notamment des dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics.

Proposition à remettre à la Mairie de Livarot – Pays d'Auge pour
le 24 MAI 2018 à 12h00

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 - Objet du marché

La présente consultation a pour objet le remplacement des menuiseries extérieures (lot n°1) et le ravalement des façades (lot n°2) de la salle polyvalente de la commune historique de Fervaques.

1.2 - Durée du marché – délai d'exécution

Les travaux devront impérativement être achevés dans le délai proposé par le candidat dans son offre suivant la notification de l'ordre de service prescrivant le commencement d'exécution des travaux. Cependant, ce délai ne pourra être supérieur à deux mois à compter de la notification de l'ordre de service.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Avant de faire son offre, le candidat doit prendre connaissance du dossier intégral qui peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Livarot – Pays d'Auge :

www.livarot-paysdauge.fr

2.1 – Conditions de participation

L'offre sera présentée par un seul candidat ou par un groupement.

En cas de groupement, la forme souhaitée par la Commune de Livarot – Pays d'Auge est un groupement conjoint avec mandataire solidaire

Il est interdit aux candidats de présenter pour le même marché plusieurs offres en agissant à la fois comme candidats individuels et comme membres d'un groupement. La participation à plusieurs groupements, pour un même marché, est interdite.

2.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.3 - Variantes

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des variantes.

2.4 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 38 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 13 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

ARTICLE 3 – DOSSIER DE CONSULTATION

3.1 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation fourni au candidat comprend les documents suivants :

1. Le présent règlement de consultation
2. L'acte d'engagement
3. Le cahier des clauses techniques particulières pour chaque lot
4. Le DC1
5. Le DC2

3.2 - Mise à disposition du dossier de consultation

Le Dossier de Consultation des Entreprises est remis gratuitement à tout opérateur économique qui en fera la demande.

3.3 - Modification de détail du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

ARTICLE 4 - PRESENTATION DES OFFRES

4.1 Candidature

Le dossier de candidature doit comprendre pour le candidat unique ou chaque membre du groupement les éléments suivants :

- Lettre de candidature précisant les éventuels cotraitants (DC 1)
- Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (DC2)

4.2 L'offre

L'offre comprenant les pièces suivantes **à dater, à renseigner et à signer** :

- L'acte d'engagement,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières pour chaque lot,
- Le détail de l'offre

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

La transmission des offres par message électronique n'est pas autorisée.

Les candidatures et les offres seront transmises sous enveloppe cachetée par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et garantir leur confidentialité.

Il est de la responsabilité des candidats de choisir un moyen de transmission correspondant à cette obligation.

Le pouvoir adjudicateur ne pourra être tenu pour responsable des pratiques des transporteurs ne permettant pas de s'assurer du respect de cette obligation.

Les plis qui seraient remis (ou dont l'avis de réception serait délivré) après la date et l'heure limite fixées en page de garde du règlement, ainsi que les offres remises sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenues. Elles seront renvoyées à leurs auteurs.

Les offres peuvent donc être adressées par voie postale (par pli recommandé avec avis de réception postal ou autres moyens) ou remises contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

Monsieur le Maire
Mairie de Livarot – Pays d'Auge
Place Georges Blisson

14140 LIVAROT – PAYS D'AUGE

Les offres seront transmises sous plis cachetés.

L'enveloppe extérieure portera les mentions suivantes :

Pour le lot n°1 : « Menuiseries extérieures de la salle polyvalente de Tortisambert »
Pour le lot n°2 : « Ravalement des façades de la salle polyvalente de Tortisambert »

NE PAS OUVRIR
NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Elle contiendra les justifications à produire par le candidat mentionnées à l'article 4 du présent document.

ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ATTRIBUTION

L'analyse des candidatures sera faite selon les dispositions de l'article 55 du décret 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics et dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Tout renseignement complémentaire qui serait nécessaire à la préparation des propositions peut être obtenu à l'adresse suivante :

Renseignements d'ordre administratif :

VILLE DE LIVAROT – PAYS D'AUGE
Place Georges Bisson
Livarot
14140 LIVAROT – PAYS D'AUGE
Tél. 02 31 63 53 19

Renseignements d'ordre technique :

SARL HERBRECHT Associés
24 rue Delaplanche
Livarot
14140 LIVAROT – PAYS D'AUGE
Tél. 06 77 56 97 89

Monsieur Jean-Claude BENARD
Maire délégué chargé du dossier
Tél. 06 35 57 17 92